Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 038-213803489-20250707-2025_091_BIS-DE

Ruy-Montceau

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025

DELIBERATION N° 2025_091

MODIFICATION DE L'ORGANIRAMME

L'an deux-mil-vingt-cinq, le sept du mois de juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 Date de la convocation : 1er juillet 2025

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Didier de BELVAL, Lydia BERENFELD*

Excusés : *Véronique REBOUL (pouvoir Eric SCHULZ), Pascal FARIN (pouvoir Jacqueline RABATEL), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir Christine GAGET), Jean-Marc SAÏNO (pouvoir Frédérick CHATEAU), Karen ANDREIS*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : *Karine PLATEAU*

A l'issue d'un appel à candidature réalisé dans les formes légales, une candidate a été retenue pour prendre la succession de l'actuel DGS, en cessation progressive d'activité à compter du 1er septembre 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2025. L'organigramme doit donc être modifié pour créer un poste « d'aspirant DGS » pendant cette période de tuilage. Le projet d'organigramme est joint à la convocation.

M.RABUEL demande la commune d'origine de l'aspirante DGS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le nouvel organigramme ci-dessous,

DIT qu'il entrera en vigueur au 1er septembre.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 7 juillet 2025

Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE DE RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 11/07/2025 11:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.ruy-montceau.fr/documents_administratifs/35321